

Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)

Rénovation du logement du camping municipal « La Melette » (projet 2)



Blainville
sur Mer

Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)
Rénovation du logement du camping municipal « La Melette » (projet 2)

Éléments clés

Population DGF (dernière donnée connue) : 2 303 habitants

Enveloppe FIR : 100 000 €

Localisation de la commune

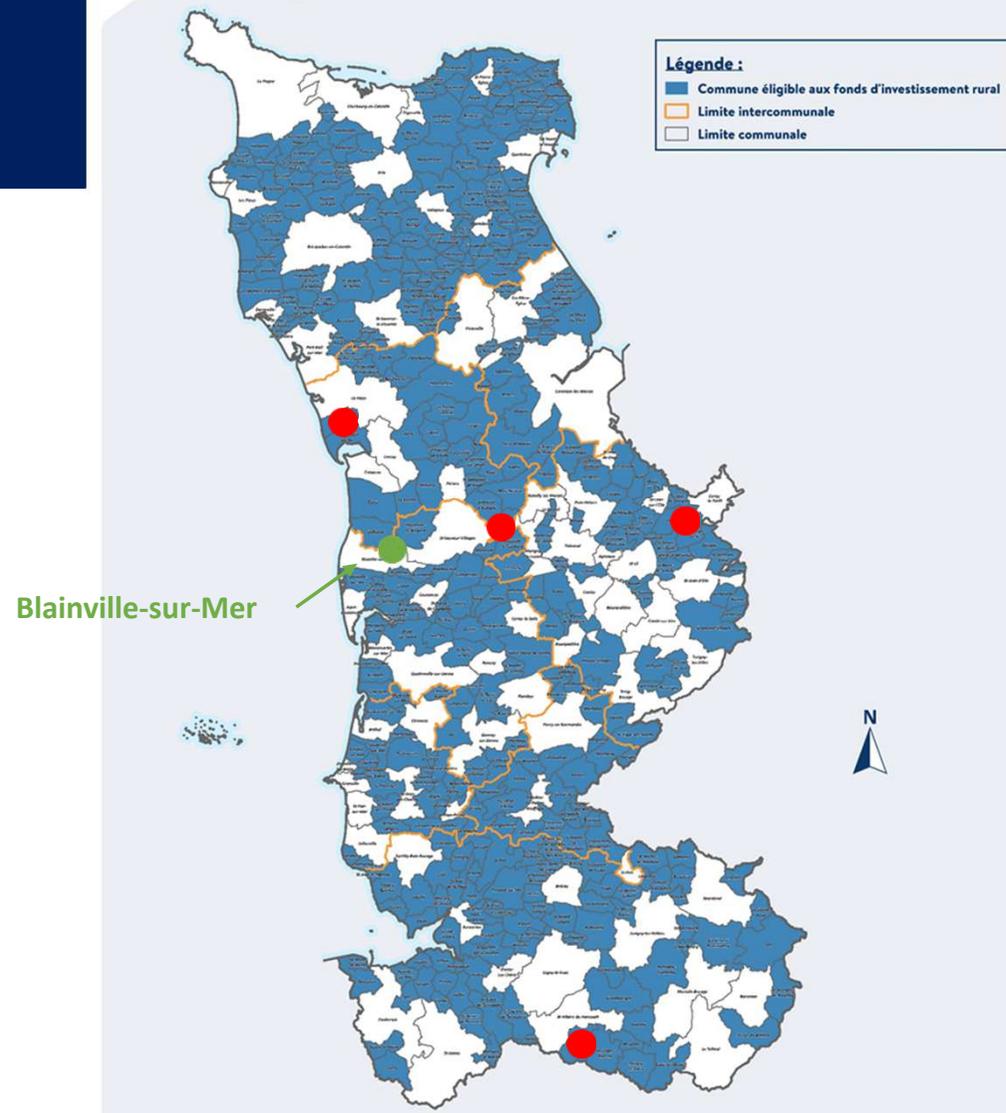
EPCI : Communauté de communes Coutances mer et bocage

Canton : Agon-Coutainville

manche.fr



Communes éligibles aux FIR Politique territoriale 2022-2028





Blainville-sur-Mer

**Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)
Rénovation du logement du camping municipal « La Melette » (projet 2)**

Présentation de la commune :

Située sur le littoral ouest de la Manche, Blainville-sur-Mer se trouve à mi-chemin entre la Hague et le Mont Saint-Michel et à quelques kilomètres des plages du débarquement. Elle se situe à 12 km de Coutances et à 40 km de Saint-Lô. La superficie de la commune est de 8,9 km².

Sa population fait plus que doubler en été en raison de l'attractivité touristique notamment due au littoral qui accueille de nombreuses résidences secondaires, un camping municipal 3* et un village de vacances le Senéquet. D'un point de vue économique, l'activité conchylicole y est prépondérante. A partir de 1981, 11 hectares de havre ensablé ont été aménagés en zone d'activités conchylicoles. La richesse principale de la commune résulte d'ailleurs de la culture des huitres dont la saveur est appréciée dans tout le territoire national.

Sur le plan de l'habitat, on constate que la pression foncière est importante sur la commune puisque peu de terrains constructibles sont disponibles. Plus de 42% des logements présents sur la commune sont des résidences secondaires. Le tout entraînant de véritables difficultés pour les jeunes couples/familles de trouver un logement (même en locatif) à des prix abordables.

Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)

Contexte (motivations du projet) :

La commune souhaite relayer la politique intercommunale de mise en valeur des boucles de promenade cyclables et pédestres, en mettant en place un réseau cyclable pour des usages quotidiens, notamment le déplacement domicile-travail, la sécurité des écoliers ainsi que les usages saisonniers. Ce projet prend aussi en compte d'autres objectifs, comme celui de la sobriété foncière et la mise en valeur des paysages et du cadre de vie.

Localisation du projet





Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)

Echéancier :

- Autorisation de commencement de travaux : 22 février 2023
- Lancement des études préalables : mai 2021 à janvier 2022
- Lancement de maîtrise d'œuvre : études préalables 2021
- Lancement des appels d'offre : avril 2023
- Début des travaux : septembre 2023

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Plusieurs principes généraux ont sous-tendu le choix des types d'aménagement :

- la recherche du confort des cyclistes et des piétons ;
- la sobriété, non seulement économique mais aussi spatiale. Cette dernière s'impose notamment par la qualité des paysages existants et la volonté de ne pas apporter une trop forte artificialisation et banalisation supplémentaire de ce paysage littoral et rural.

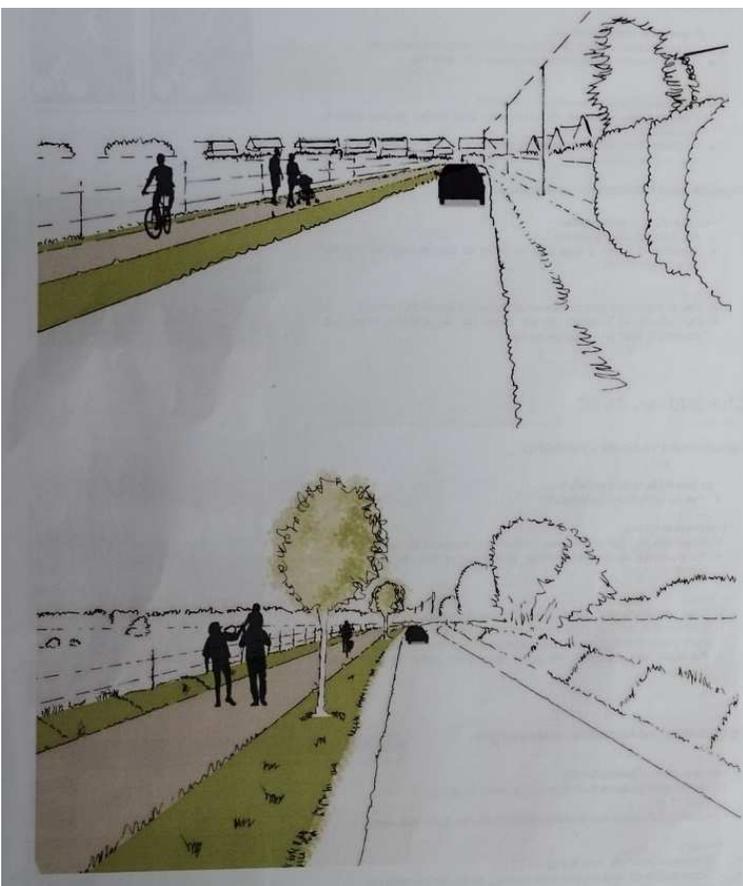
La voie verte d'une longueur de 1500 mètres est située sur le bas-côté ouest de la rue, assez large, entre chaussée et marais, offrant une vue intéressante sur le marais. La faible largeur de cette rue ne permettait pas d'envisager un partage serein de la voie, sans modifier fondamentalement la circulation motorisée, alors qu'elle dessert de nombreuses habitations et des entreprises conchylicoles. La voie verte apparaît alors comme le meilleur compromis entre le confort des cyclistes et piétons et celui des automobilistes, tout en proposant un aménagement assez sobre.

En effet, le bas-côté étant assez large sur la plus grande partie de la rue, seulement près de 1 000 m² sont à reprendre sur l'espace agricole limitrophe pour la réalisation de la voie verte,. Cet espace étant supposé humide, une attention particulière a été portée sur l'implantation de la voie, de manière à trouver le meilleur compromis entre d'un côté une distance la plus confortable entre la voie verte et la chaussée existante de manière à sécuriser l'usage piéton et cyclable et de permettre des plantations - et de l'autre côté une emprise minimale sur l'espace agricole, pour préserver ce sol naturel, important pour le maintien de la biodiversité.

La coupe-type propose donc un gabarit de 3 m de voie verte et une bande séparative enherbée de 2 m. Cette dernière intègre la plantation d'arbres de haute tige, offrant un bon confort pour les cyclistes et les piétons. Ce gabarit a dû être modifié sur certaines parties, par exemple pour contourner des poteaux de moyenne tension ou pour contourner des stations d'élevage. Sur certaines sections où le bas-côté était peu large, une réduction de la bande enherbée à 1 m est prévue pour réduire l'emprise sur le sol agricole.

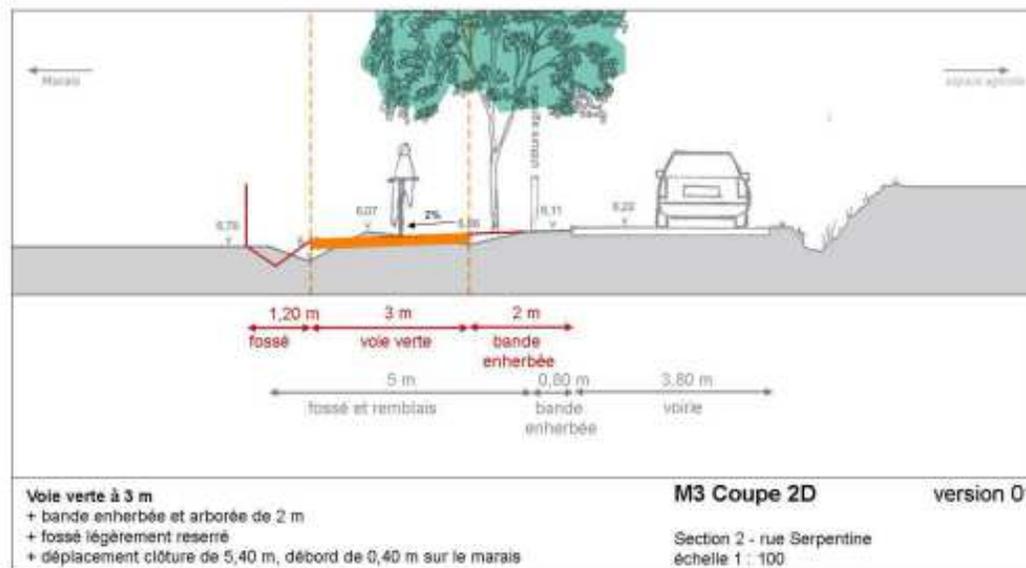
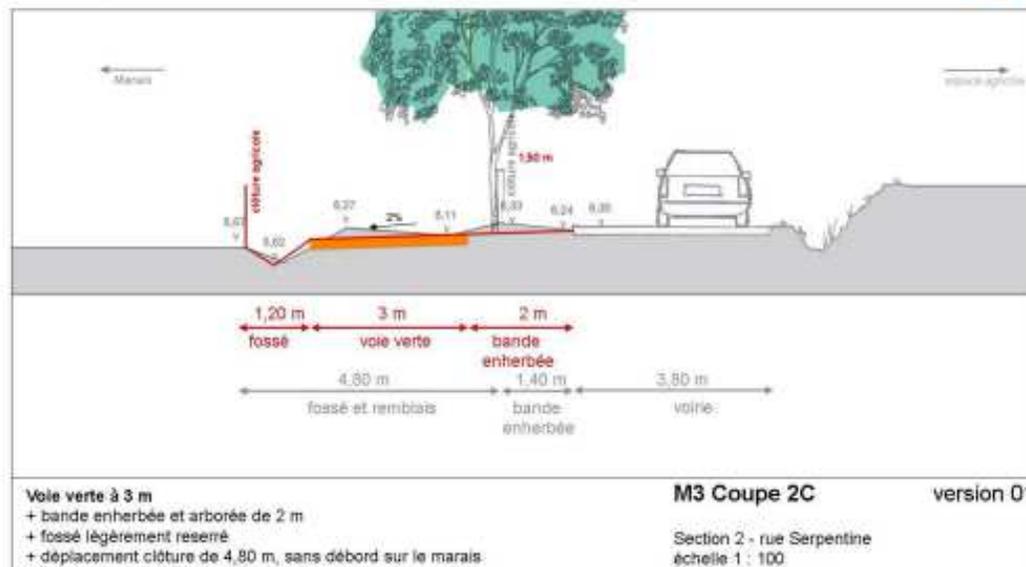
Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)



D. Coupes Rue Serpentine

M3



Blainville-sur-Mer Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)

Rue de la
Serpentine avant
travaux



Le Havre de Blainville-sur-Mer
Il couvre plus de 500 hectares. L'entrée du havre est délimitée par 2 cordons dunaires soumis à rude épreuve lors des marées. Il recèle une grande diversité tant faunistique que floristique : une très riche flore dunaire et halophile. Le havre accueille également de nombreuses espèces spécialement entre les périodes de reproduction et un lieu privilégié de nidification, reproduction et nourrissage pour plusieurs espèces rares et/ou protégées.



Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique ?

- Aménagements paysagers qualitatifs : plantations d'arbres dans la partie nord, réalisation d'une bande séparatrice végétalisée ;
- Gestion durable des eaux pluviales avec réalisation de bande enherbée et fossé ;
- Sobriété spatiale par la limitation de espaces à reprendre sur les terres agricoles (environ 1 000 m²) ;
- Végétalisation de la partie Nord de la Rue Serpentine (espace actuellement bitumé transformé en parking végétal) ;
- Choix d'un revêtement composé de matériaux naturels perméables, présentant un bon bilan carbone et réversible (sol en sable stabilisé) ;
- Mise en valeur touristique du havre, espace remarquable qui sera désormais accessible au public dont la gestion est confiée à une association environnementale (AVRIL) disposant d'un plan de gestion (agence de l'eau) ;
- Mise en place d'une offre de services complémentaire : installation dans le bourg d'une borne pour les vélos électriques.

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive :

- Aménagement de mobilité douce facilitant les déplacements d'une population locale et des saisonniers ne disposant pas du permis de conduire ;
- Programmation d'animations avec les établissements scolaires (sensibilisation + sondage + partenariat réalisé avec la principale du collège) et programmation d'animations tout public avec des associations locales favorisant la pratique des mobilités douces ;
- Une signalétique adaptée prévue depuis le bourg pour indiquer l'itinéraire ;
- Un travail de communication sur le projet et association de la commission jeunesse pour trouver un nom à cet itinéraire de voie verte.

Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)

Dépenses (études, travaux)		Recettes	
Postes de dépenses	Montant HT	Financiers et taux d'aide	Montant
Dépenses éligibles :	216 274 €	Conseil départemental : 20% des dépenses éligibles	43 255 €
Travaux voie verte rue Serpentine	190 323 €	Conseil départemental : bonification +20% au montant d'aide plafonnée pour respect de la règle d'autofinancement	8 389 €
Travaux annexes (ENEDIS, SAUR)	20 951 €		
Dépenses imprévues, aléas	5 000 €	Etat – DETR – 40% du coût total (notification du 20/10/23)	114 840 €
		LEADER	50 000 €
		AVELO2 -ADEME (demande portée par CMB sur études préalable et MO en partie) sur dépenses non éligibles au FIR	23 520 €
Dépenses non éligibles (au regard du guide des aides) : Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, levés topos et bornages (avant ACO) et travaux de marquage au sol (non éligible)	96 637 €		
		Maître d'ouvrage – 23%	72 907 €
TOTAL COUT DU PROJET	312 911 €	TOTAL	312 911 €

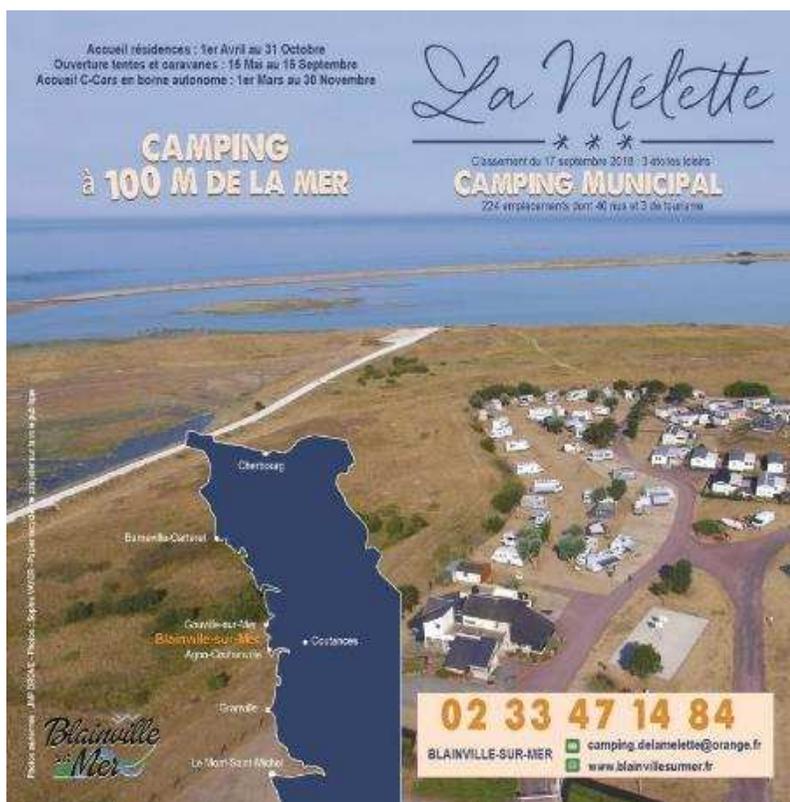
A ce stade, le montant d'aide est théorique, il est mentionné à titre indicatif.

La commune devra adresser au Département une demande de subvention après les résultats d'appels d'offres pour le vote en commission permanente du montant définitif de la subvention.

Blainville-sur-Mer

Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)

Localisation du projet





Blainville-sur-Mer

Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)

Contexte (motivations du projet)

La commune souhaite développer l'offre de location de logements en résidences principales. De nombreux travailleurs (conchyliculture, tourisme, aide à la personne) ne trouvent plus de logement à louer à des prix raisonnables sur la commune et sont obligés de se loger dans les communes en rétro littoral ayant pour conséquences de multiplier les trajets parfois complexes pour cette typologie de la population ne disposant pas toujours du permis de conduire ou de moyen de locomotion thermique.

Le logement du camping était auparavant occupé par la responsable et a été libéré en 2022.

Le conseil municipal a décidé d'entreprendre les travaux de rénovation nécessaires pour ensuite envisager sa location à l'année. Selon le diagnostic de performance énergétique réalisé, le logement est classé en E. L'objectif sera de parvenir à la fin des travaux à un classement minimum en C.

La municipalité a opté pour la rénovation de l'existant avec 3 chambres. La superficie totale du logement sera de 80 m².



Blainville-sur-Mer

Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)

Echéancier prévisionnel:

- Autorisation de commencement de travaux : 16 juin 2023
- Lancement des études et de la maîtrise d'œuvre : juillet 2023
- Lancement des appels d'offre : mai 2024
- Début des travaux : septembre 2024

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Le bâtiment d'accueil du camping municipal « La Melette » est constitué du bureau d'accueil, d'une salle en rez-de-chaussée et d'un appartement situé à l'étage, accessible par un escalier.

L'appartement sera entièrement rénové, sans modification de la distribution ni du nombre de pièces : 1 cuisine, 1 salle d'eau avec WC, 1 pièce de vie et 3 chambres.

Le logement sera isolé thermiquement par l'intérieur et isolé du rez-de-chaussée en sous face de plancher.

La toiture sera révisée.

Le chauffage au gaz sera remplacé par une pompe à chaleur air-eau double service chauffage et ECS.

L'installation électrique sera mise aux normes et le système de ventilation sera remplacé.

les travaux de rénovation seront réalisés par des entreprises Reconnues garantes de l'environnement (RGE).

Le logement sera raccordé aux réseaux électricité et eau potable par des branchements individualisés.

Les diagnostics amiante et performances énergétiques ont été réalisés, permettant d'avoir une bonne visualisation de l'état initial du logement.

Blainville-sur-Mer

Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)



cuisine



séjour

Avant
travaux



salle de bain



chambres 1 et 2



Blainville-sur-Mer Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)

cuisine



Après travaux

chambre 2



Atelier B

Louise Bouglie Desfontaines EI
Architecte d'intérieur - Designer
louise.atelierb@gmail.com - 06 35 51 09 60

salle
d'eau



séjour



Blainville-sur-Mer

Projet 2 : Rénovation du logement du camping municipal « la Melette »

Dépenses (études, travaux)		Recettes	
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs et taux d'aide	Montant
Dépenses éligibles :	190 064 €	Conseil départemental : 40% des dépenses éligibles dans la limite de l'enveloppe disponible	56 745 €
Travaux	146 696 €	Conseil départemental : bonification +20% au montant d'aide	<i>Non sollicitée</i>
Maîtrise d'œuvre	13 368 €		
Diagnostics, études diverses	20 000 €		
Dépenses imprévues, aléas	10 000 €		
Dépenses non éligibles (au regard du guide des aides) :			
		Maître d'ouvrage	133 319 €
TOTAL COUT DU PROJET	190 064 €	TOTAL	190 064 €
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES APRES DEDUCTION DES 20% POUR PROJET GENERANT RECETTES REGULIERES	152 051 €		

A ce stade, les montants d'aide sont théoriques, ils sont mentionnés à titre indicatif.

La commune devra adresser au Département une demande de subvention après les résultats d'appels d'offres pour le vote en commission permanente du montant définitif de la subvention et l'attribution de la bonification sous réserve du respect des engagements pris.